

19. La lueur et l'acharnement

Une lueur d'espoir est née dans les années 60 avec les premières publications devant l'Académie des sciences. Elle ne s'éteindra jamais, grâce à l'acharnement des scientifiques qui ont prouvé l'efficacité du rayonnement Priore. Et pourtant, en 1980, Académie de médecine refuse d'entendre une communication portant sur le traitement de cancéreux. Priore est mort. Sa découverte reste. Son avenir dépend de chacun...

Les ennuis du Pr. Pautrizel avec l'INSERM, ceux d'Antoine Priore avec l'université de Bordeaux II, sont lourds de conséquences. Pas tellement pour Pautrizel. Le coup est terrible pour ce scientifique, mais il est intellectuellement capable de le situer dans son contexte réel. Il a son honneur et sa conscience pour lui. Il sait qu'il n'a pas démerité, il sait qu'il a raison et il refuse de baisser les bras. Il est chassé de l'INSERM, mais il reste titulaire de sa chaire d'enseignement et patron de son laboratoire universitaire.

Mais ces événements qui surviennent dans une période critique (l'appareil financé par Pautrizel ne fonctionne plus, on est en train de construire le gros appareil, Priore, via Leroy-Somer, est sous contrat avec l'État et croit qu'il arrive enfin au bout de ses peines), démolissent complètement Antoine Priore, moralement et psychologiquement.

Et pourtant, ni Priore ni Pautrizel n'ont le temps de se soucier de ces multiples tracasseries. Ils ont bien plus important à faire. A l'automne 1977, Pautrizel reçoit en effet la visite d'un de ses amis, le Pr. Georges Dubourg, l'une des gloires de la chirurgie bordelaise, fondateur, avec le Pr. Broustet, de l'école de cardiologie.

Retraité, Dubourg n'a plus rien à craindre de qui que ce soit. Il a suivi de très près les travaux de Pautrizel, et il ne mâche pas ses mots : *Au point où vous en êtes, il ne vous reste qu'un seul moyen d'ébranler l'opinion des milieux médicaux : soigner des hommes, des cancéreux.*

Pautrizel hésite. La prudence, les années qu'il vient de vivre et sa connaissance des milieux médicaux le poussent à prolonger l'expérimentation animale, à faire encore plus et mieux pour convaincre ses pairs sans les heurter de front. D'un autre côté, son sens des responsabilités, ses certitudes scientifiques, lui crient de passer à l'action, de ne plus accepter de se taire.

Il s'en remet au jugement du Pr. Robert Courrier. *Après avis des autorités scientifiques compétentes, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences donne son feu vert sous deux conditions : des médecins prendront en charge le traitement des malades et le Pr. Pautrizel aura la responsabilité médicale de l'ensemble de l'opération.*

Il ne s'agit plus d'expérimentation mais de traitement. La nuance est de taille. En théorie, pour qu'elle puisse donner toute sa mesure, il faudrait soumettre à la machine de Priore des cancers fraîchement détectés, des malades dont les défenses n'ont pas encore été affaiblies ou détruites par les traitements « de choc » de la cancérologie traditionnelle.

En pratique, c'est impossible. Comment demander à des médecins de renoncer aux traitements classiques de cobaltothérapie et de chimiothérapie pour s'en remettre entièrement à un appareil qu'ils ne connaissent pas et au sujet duquel circulent les rumeurs les plus contradictoires ?

Il est décidé que tous les malades seront choisis dans des familles médicales ou universitaires et qu'ils se décideront en toute connaissance de cause, après avoir été informés de la situation de la façon la plus complète. De toute façon, il ne pourra s'agir que de cas que la médecine a renoncé à soigner. Des cancers dépassés ou inopérables. Des agonisants condamnés à très court terme.

Douze malades sont ainsi sélectionnés. Ils acceptent d'être soumis au rayonnement Priore en sachant que le traitement sera peut-être trop tardif et sans doute pas assez puissant pour les guérir. C'est en effet l'appareil financé par Pautrizel qui va être utilisé, conçu pour des animaux de petite taille, sa puissance et son champ d'application sont très limités. Il est par ailleurs susceptible de tomber en panne.

En fait, même s'ils n'en parlent pas, Pautrizel et son équipe pensent que ce petit appareil sera suffisant pour commencer le traitement des malades en attendant que le gros appareil M 600 soit remis en état. Ils espèrent toujours que Leroy-Somer va se décider à remplacer l'émetteur grillé.

Les résultats sont très encourageants. L'état des malades, soumis à une exposition quotidienne d'une heure sous le rayonnement de Priore, connaît des améliorations spectaculaires. Tous peuvent de nouveau se lever et vivre normalement. Ils vont presque tous mourir, mais dans le calme, sans souffrance aucune, et beaucoup plus tard. Parfois d'autre chose.

Pour évoquer ces malades, la meilleure source d'information reste encore le texte de la communication scientifique rédigée par les Prs Dubourg, Pautrizel et Courty, chef de service de pneumologie à l'hôpital Xavier Arnoz (groupe hospitalier

Bordeaux Sud), spécialiste de pneumologie, et qui a eu le courage de se joindre à ses aînés dans une entreprise qui pouvait compromettre toute sa carrière.

Nous ne reproduirons ici que la partie du texte concernant les malades traités et la conclusion générale de cette communication rédigée en décembre 1979.

« 1^{er} SÉRIE : *Stimulation des défenses de l'organisme sans incidence sur l'évolution du cancer.*

« 7 malades ont été soumis à un traitement quotidien d'une heure par le rayonnement Priore. Il s'agissait six fois de cancers bronchiques inopérables. 2 cancers anaplasiques à petites cellules, 2 cancers indifférenciés, 2 cancers malpighiens, 1 cancer métastatique à point de départ sigmoïdien.

« Un de ces malades est encore en vie. Les six autres sont morts dans des délais le plus souvent très courts. Dans tous les cas nous avons noté (Pr. Courty) une amélioration souvent remarquable de l'état général, sans modification du cancer (appétit-poids-force musculaire-V.S. et formule sanguine).

« Mme T. fait exception à cette liste. Elle est réopérée pour récurrence de tumeur du cerveau le 19.1.77 par le Pr. Leman qui, après biopsie élargie, conclut à un astrocytome dépassé. Après une cobalthérapie et une chimiothérapie lourde, en l'absence de toute amélioration, la malade nous est confiée à partir du 8 Février 1978. Dès cette époque, les antimitotiques sont supprimés, mais non une corticothérapie discrète. En dépit du triste état de la malade, l'hypothèse d'une radionécrose est alors avancée, après scanner. A l'heure actuelle, le résultat reste anormalement favorable, mais dans ce cas le rayonnement Priore reste en concurrence avec cette corticothérapie modérée.

« 2^e SÉRIE : *Stimulation des défenses de l'organisme et modification ou guérison du cancer.* Cinq cas à destinées inégales sont rapportés, concernant des malades appartenant à des familles médicales et refusant les traitements traditionnels.

« 1^{er} cas. Un malade, M. T. (épithélioma bronchique anaplasique à petites cellules), dont les défenses n'avaient pas été altérées du fait d'une chimiothérapie minimale, a bénéficié davantage et plus longtemps que les autres du rayonnement. Huit mois environ après le début du traitement, les adénopathies médiastinales, sur lesquelles la chimiothérapie n'avait pas eu d'effet, ont disparu complètement, comme en témoignent les tomographies. Il vit depuis vingt mois dans un très grand confort malgré la lente évolution de la tumeur elle-même.

« 2^e cas. M.X., cancer du larynx avec métastase ganglionnaire carotidienne.

Echec malgré une diminution de 50% du ganglion pendant les 15 premiers jours, chez ce malade gros fumeur et gros éthylique n'acceptant aucune contrainte.

« 3^e cas. Mme D., cancer ampullaire du rectum, réduit des 2/5 après cinq semaines de traitement, qui s'aggrave subitement au moment d'une panne de trois semaines de l'appareil.

« 4^e cas. Mme D., cancer inopérable du vagin avec extension à la vessie. Diminution du cancer de 50 % après cinq semaines de traitement. Amélioration considérable de l'état général. Mais persistance, puis, au bout de trois mois, augmentation de ganglions de Troisier, inguinaux et cruraux.

« 5^e cas. Mme P., néo ampullaire du rectum presque circulaire adhérent au sacrum à droite. Biopsie : adénocarcinome. Le traitement chirurgical est refusé. Du 5 août au 17 septembre 1977 : 4 500 rads de cobalthérapie qui coïncident avec une aggravation des troubles rectaux, de l'état général, et une augmentation de la tumeur. Début du traitement Priore le 5.10.1977. Séances quotidiennes pendant neuf mois.

Amélioration spectaculaire de l'état général qui se maintient depuis deux ans. En 4 mois, disparition complète de la tumeur. Plusieurs biopsies sont négatives. Malade revue en octobre 79.

On peut parler de guérison.

CONCLUSIONS

« 1) *Le rayonnement Priore stimule chez les cancéreux les défenses de l'organisme, ce qui détermine dans tous les cas une amélioration de l'état général, tant sur le plan clinique que biologique. Cette stimulation est compromise si des traitements tels que la cobalthérapie ou la chimiothérapie ont altéré préalablement et profondément les défenses de l'organisme.*

« 2) *Cette stimulation, intéressante en soi, prend une dimension nouvelle quand elle s'accompagne d'une amélioration de la tumeur. Dans le cas de Mme P., on peut parler d'une guérison provisoire (2 ans), la cobalthérapie préalable n'ayant été, à nos yeux, dans l'immédiat, qu'un facteur d'aggravation.*

« 3) *Le contraste entre les résultats étonnants de l'expérimentation sur l'animal et les résultats modestes et inconstants chez l'homme sont dus aux insuffisances de nos équipements, en particulier de la trop faible puissance du rayonnement dont nous disposons ainsi que de la surface active de ce rayonnement : le corps des animaux (souris, rats, lapins) est entièrement irradié contrairement à ce qui se passe chez l'homme.*

« 4) *Malgré la tristesse de certains échecs, nous gardons la ferme conviction que nous possédons avec le rayonnement Priore une méthode scientifique neuve contre le cancer, encore limitée aux contraintes de la recherche, avec*

ses aléas et ses limites, mais aussi ses tentatives réussies et pourquoi pas ses grands espoirs. »

Cette communication, intitulée *Stimulation des défenses de l'organisme par association d'un rayonnement électromagnétique pulsé et d'un champ magnétique : tentatives d'application au traitement du cancer chez l'homme*, est signée : Dubourg, Courty, Priore, Pautrizel.

Le 8 janvier 1980, le Pr. Lemaire, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine la renvoie à ses auteurs, refusant de la présenter devant l'Académie. Sa lettre figure en ouverture de ce livre.

Que d'espoirs sont pourtant contenus dans les quelques pages de cette communication. L'attitude de l'Académie de médecine achève de désorienter Priore. Dans le même temps, il devient évident que Chavanes (qui est tenu informé des traitements en cours et qui sait que la survie définitive des malades « prolongés » par le petit appareil, dépend de la remise en état du M 600) n'accordera pas un centime pour la réparation du gros appareil. Des personnes bien intentionnées persuadent Priore que Pautrizel est le principal responsable de ce double échec.

Antoine Priore n'est plus en état de comprendre, d'analyser. Il se referme sur lui-même et coupe les ponts, avec Pautrizel, avec les malades. Il arrête son appareil. Les cancéreux en cours de traitement rentrent chez eux et meurent dans les semaines qui suivent. Il faut connaître les faits mais bien se garder de juger Antoine Priore. Sa réaction n'est que l'aboutissement de vingt années d'humiliations et d'intrigues déshonorantes.

La démonstration faite sur quelques cas de cancéreux est extraordinaire. Dans le pire des cas, ces malades condamnés meurent « debout » et sans souffrance. Souvent ils retrouvent une vie normale au cours d'une longue rémission. Et puis, il y a le cinquième cas, celui de Mme P. Elle vit encore, et les biopsies pratiquées sont toujours négatives. Cela fait plus de six ans.

Quelques semaines avant sa mort, sans trahir aucun secret médical, le Pr. Dubourg nous a longuement expliqué le cas de cette malade qu'il connaissait bien puisque

c'était une de ses parentes. Ce qui l'a stupéfié, en dehors des indications rapportées dans la communication, c'est la façon dont l'effet du rayonnement Priore s'est concrétisé. Dans un premier temps, dès le début du traitement de la malade, son état général s'améliore de façon spectaculaire, les troubles fonctionnels diminuent puis disparaissent. La tumeur cesse de se développer mais ne régresse pas.

Deux mois plus tard, la tumeur semble se mobiliser par rapport au sacrum et finit par se morceler. A partir du troisième mois, elle diminue progressivement de volume pour disparaître complètement un mois plus tard ne laissant qu'une petite « cicatrice » qui elle-même fond complètement en quelques semaines.

Un autre cas, qui ne figure pas dans la communication, est lui aussi surprenant. Il s'agit également d'une femme, l'épouse d'un très grand scientifique français. Soignée pour un cancer du sein, le mal réapparaît dix ans plus tard, en 1978. Cette fois, ce sont les poumons qui sont touchés. Désespéré, son mari la confie à Priore. Elle arrive à Bordeaux, le 20 avril 1979, dans un état de délabrement inquiétant. Après quelques séances d'irradiation, elle se relève et commence à vivre normalement. Elle ne souffre plus et peut se déplacer. Elle vit non loin de Floirac dans une maison de retraite réservée aux médecins. Chaque matin, un taxi l'amène à Floirac et vient la rechercher. Le reste du temps, elle se repose, elle lit, elle se promène. Les résultats sont spectaculaires. En 1980, Priore ferme son laboratoire. Elle rentre à Paris pendant l'été et meurt trois mois plus tard, sans aucune souffrance.

Cette malade est d'ailleurs le prétexte d'une pression inqualifiable. En janvier 80, lorsque l'Académie de médecine refuse de prendre la communication en considération, Pautrizel rompt le silence et la discrétion qu'il s'était imposés. Ecœuré, il me remet une partie de son dossier, de ses archives. Je prépare un premier article qui doit paraître dans *Sud-Ouest Dimanche* le 27 janvier.

Le vendredi 25 au soir, le téléphone sonne. *Gilbert Leroi, secrétaire général de la mairie de Bordeaux et directeur de cabinet de Chaban-Delmas, m'informe très sèchement que si l'article devait paraître, la malade en cours de traitement serait immédiatement mise à la porte par Priore.* Ce n'est pas à moi de répondre. Je transfère la communication sur la direction du journal. L'article paraît, sur deux pages, le dimanche 27 janvier.

Jean François Lemoine, directeur général de Sud-Ouest a décidé que son journal ferait le point aussi souvent que nécessaire sur le dossier Priore. Depuis, deux autres articles de fond et plusieurs articles d'information ont été publiés.

Cet incident souligne l'attitude parfois incompréhensible de la mairie de Bordeaux dans cette affaire. *Il est hors de doute que Jacques Chaban-Delmas est depuis toujours un des principaux soutiens d'Antoine Priore. Il l'a amplement démontré. Mais on a aussi l'impression qu'il est loin de connaître l'ensemble du dossier. Peut-être parce qu'il en a confié la charge à ses collaborateurs et qu'il se fie entièrement à leur avis. C'est dommage, car apparemment l'entourage de Chaban n'a jamais su très bien saisir l'importance du dossier Priore, et le seul universitaire et scientifique de cette petite équipe n'a jamais voulu risquer de se compromettre.*

Ces hommes ont toujours estimé (même s'ils semblent actuellement enfin changer d'avis) que Pautrizel compromettait l'avenir de la découverte de Priore en se limitant à des expérimentations animales, plutôt que de forcer le destin et de passer au modèle humain. Priore, bien entendu, était de leur avis. Leur attitude a gravement compromis les relations entre le scientifique et l'inventeur.

Enfin, et c'est très net, selon Chaban et son entourage, rien ne peut et ne doit se faire dans ce domaine sans la participation de Georges Chavanes et de Leroy-Somer. Nous n'avons pas la place d'aborder ici cet aspect de l'affaire, ayant choisi de nous intéresser aux seules données scientifiques, mais il faut savoir que *de nombreuses tentatives entreprises pour relancer l'affaire ont toutes « avorté » dès lors qu'elles n'impliquaient pas la participation des industriels angoumois.*

Trois ans ont passé, et l'affaire Priore est toujours enterrée. Pourtant, de multiples démarches ont été effectuées et la première d'entre elles a bien failli aboutir. François Mitterrand est, sans le savoir, le responsable de son échec...

En mai 80, un article publié par *Sud-Ouest Dimanche*, conclut en ces termes : *Complexe dans ses tenants et ses aboutissants, l'affaire Priore est simple sur le fond. Elle se réduit à une simple alternative : ou bien la machine mise au point par Antoine Priore est sans intérêt et, l'ayant démontré, on classe officiellement l'affaire.*

Ou bien la machine présente un intérêt médical démontrable et, l'ayant reconnu officiellement, on lui permet de poursuivre.

Car le dilemme de Floirac souffrirait difficilement d'être à nouveau enterré sous des attermolements. Au-dessus de tous les pouvoirs en jeu et directement liés à l'affaire depuis des années - pouvoir d'argent, pouvoir médical, pouvoir

scientifique - peut-être appartient-il maintenant au pouvoir politique de s'élever pour assumer sa responsabilité de décision.

Cette conclusion donne l'idée et l'occasion à des amis de Pautrizel de réunir un dossier et de le faire parvenir à la Présidence de la République. Les documents arrivent à bon port en juin 1980. Ils se perdent dans une pile de dossiers en attente d'être soumis à Valéry Giscard d'Estaing et à ses conseillers. De nombreuses interventions sont effectuées, par des scientifiques, par des militaires, par des hauts fonctionnaires, pour que le dossier Priore soit rapidement et sérieusement examiné.

A la fin de l'année 1980, le dossier est enfin exhumé et parvient sur le bureau d'un interlocuteur de qualité. Le vice-amiral Pierre Emeury a quitté la marine en 1978 après une brillante carrière. Il est devenu conseiller scientifique de la présidence. Son calme, sa rigueur et l'étendue de ses connaissances en font un homme très écouté. Il prend connaissance du dossier dans ses moindres détails.

Et, le jeudi 29 janvier 1981, le Pr. Pautrizel est convoqué à l'Élysée. A tout hasard, il bourre une valise des pièces essentielles qu'il a sorties pour l'occasion du coffre bancaire où elles étaient à l'abri. Des rapports scientifiques, des notes, des lettres. Une partie du dossier que nous vous présentons...

Pautrizel se retrouve devant Emeury. Il explique l'affaire pour la énième fois. Son interlocuteur, très neutre, lui oppose la batterie d'arguments utilisés depuis quinze ans (la D.G.R.S.T. lui en a fourni une liste complète et détaillée). Pautrizel ouvre alors sa valise. Rendu maladroit par l'émotion, conscient de l'enjeu, il en répand le contenu sur le tapis élyséen. Le temps de tout ramasser et, point par point, en réponse à chacun des arguments qui lui sont opposés, il produit des documents, des explications, des preuves.

Ces quelques minutes marquent un tournant décisif. L'amiral Emeury prend conscience d'un certain nombre de faits scientifiques précis. Il se rend compte aussi qu'on l'a mal informé. Furieux, il décroche son téléphone et demande Pierre Aigrain, secrétaire d'État à la Recherche scientifique. L'ancien D.G.R.S.T. n'est pas là. Tant pis pour son directeur de cabinet qui se voit reprocher d'avoir transmis un dossier inexact et incomplet. « J'en avise immédiatement le président », conclut l'amiral avant de raccrocher.

Pierre Emeury promet à Pautrizel de remettre très rapidement le dossier Priore sur les rails. Le surlendemain, samedi 31 janvier, il dépose sur le bureau de Giscard d'Estaing une note indiquant en substance que *si pour certains le dossier Priore a*

été exagérément « gonflé », il estime pour sa part qu'il s'agit vraisemblablement de la plus importante découverte médicale et scientifique du siècle. En conséquence, il demande carte blanche pour s'occuper du dossier au nom du président. Les avis d'Emeury, scientifique de grande valeur, comptent beaucoup. Giscard donne son feu vert le lundi 2 février.

Emeury voudrait aller très vite. Le dossier de Pautrizel est suffisamment complet et contient assez de preuves pour prendre une décision immédiate. Il se heurte à l'opposition formelle des conseillers politiques: Une affaire comme celle-là ne peut que déclencher un grand scandale et ce n'est guère souhaitable en période électorale. Il sera toujours temps après le mois de mai...

De toute façon, il faut un mois et demi à la présidence pour se faire entendre du secrétariat d'État à la Recherche. Et, le lundi 19 mars, au cours de son comité « secret » hebdomadaire, l'Académie des sciences prend connaissance d'une lettre de Pierre Aigrain lui demandant, au nom du président de la République, de former dans les plus brefs délais une commission d'experts.

Cette commission, qui sera présidée par Pierre Aigrain en personne, aura pour mission d'établir de façon précise le protocole scientifique d'une expérimentation complémentaire destinée à prouver de façon définitive et indiscutable, l'existence ou l'absence d'un effet biologique de stimulation des défenses de l'organisme dû au rayonnement Priore.

Le rôle de la commission est strictement limité à l'établissement de ce protocole. L'expérimentation sera ensuite entièrement confiée aux spécialistes du CRESSA (Centre de recherches et d'études du service de santé des armées). Les résultats obtenus par les militaires seront enfin rendus publics immédiatement.

Stupeur générale à l'Académie. Pourquoi ressort-on ce dossier ? Certains académiciens sont mal à l'aise. D'autres sont furieux qu'on fasse appel à l'armée. Pour sa part, le Pr. Jean Bernard est agacé que l'on perde du temps avec une affaire qu'il juge peu sérieuse. Mais il se porte candidat pour la commission. Le Pr. Courrier est bien entendu lui aussi « partant ». Il faut deux autres séances pour trouver assez de volontaires. Leurs noms sont tenus secrets, mais, par déduction, on peut y inclure Latarjet.

Enfin constituée, la commission exprime le désir de prendre connaissance d'un rapport de synthèse de toute l'affaire avant de rédiger un protocole. Jean Bernard se porte volontaire pour ce travail préliminaire. On n'entendra plus parler de lui pendant un an.

Entre-temps, l'Elysée à changé de « locataire ». L'amiral Emeury a pris sa retraite. Tout est à refaire. Un dossier repart pour l'Elysée. Un autre est remis en main propre à Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Recherche, qui ne prend visiblement pas la peine de le lire puisqu'il écrit, le 20 octobre 81 :

« ... l'appareil de grande taille qui était initialement prévu n'a jamais pu être construit pour des raisons techniques... »

Il accepte néanmoins de relancer la commission académique et d'exiger qu'elle remette le rapport qui lui a été demandé. *Ce rapport, rédigé en mars 82, fait peur au ministre qui le tient secret pendant plus d'un an. Il y a de quoi.*

Ce rapport figure intégralement en annexe de ce livre. Chacun pourra l'apprécier à sa juste valeur. Nous nous garderons de tout commentaire, sinon pour signaler quelques points de repère. Le document (rapporteur : Latarjet) ignore totalement la commission de contrôle de 1969. Il s'étend longuement sur l'affaire des souris anglaises mais « oublie » de faire état des travaux de Pierrette Châteaureynaud-Duprat. En définitive, il s'agit de 23 pages de démolition systématique du dossier Priore. Mais 23 pages réduites à néant par deux lignes qui reconnaissent que le rayonnement Priore a un effet biologique incontestable... Incroyable mais vrai !

Antoine Priore, mort avec le secret de sa découverte, son dossier « enterré » par quelques scientifiques de renom et de grand poids, faut-il pour autant estimer que son invention est perdue pour l'humanité et se contenter de déplorer des faits scandaleux ? Certainement pas. Tout au plus peut-on estimer qu'une page a été tournée dans l'histoire d'une longue aventure scientifique qui n'en est peut-être qu'à ses débuts.

Priore est mort, mais il laisse deux appareils. Le petit, financé par Pautrizel, a toujours fonctionné, sur des animaux comme sur des malades. Il n'est plus utilisé depuis deux ou trois ans, mais, après vérification des circuits électriques, il devrait être en état de marche. De toute façon, les réglages sont faits.

Le gros appareil (M 600) qui n'a fonctionné que quelques jours, est également en place, même si certains de ses éléments ont été démontés. Cet appareil a été réalisé sur plans et sa reproduction ne pose aucun problème technologique.

Enfin, les principaux expérimentateurs de la découverte de Priore sont toujours vivants et prêts à se remettre au travail immédiatement.

Ne subsiste donc que le problème de la compréhension du réglage de l'appareil. C'est partiellement un faux problème. Jusqu'à maintenant, personne n'a voulu ou pu s'en préoccuper. La plupart des physiciens, car c'est de leur domaine, ont méprisé *a priori* cette découverte. Quelques-uns ont cependant voulu comprendre : ceux-là se sont heurtés au silence obstiné de Priore qui voulait protéger son secret.

Les physiciens peuvent maintenant étudier à loisir les appareils de Priore. Et il ne faudrait sans doute guère de temps à quelques scientifiques de haut niveau pour comprendre le mécanisme de cette invention.

Cette possibilité est bien réelle. Mais, pour combien de temps ? La succession d'Antoine Priore n'est toujours pas réglée car elle soulève de nombreux problèmes. La propriété des appareils est l'un d'entre eux. En ce qui concerne le M 600, l'étude des contrats passés entre Leroy-Somer et la D.G.R.S.T. puis entre Priore et Leroy-Somer, ne permet pas de déterminer clairement si cet appareil appartient maintenant à Priore (donc à ses héritiers) ou à l'État.

Le problème juridique posé par le petit appareil est différent. Il a été entièrement construit par Priore mais avec du matériel financé ou prêté (par l'intermédiaire de Pautrizel), par l'Université et par divers organismes publics.

Une chose est certaine : Dès la mort de Priore, ses appareils auraient dû être classés comme appartenant au patrimoine national et des mesures conservatoires auraient dû être prises qui, tout en préservant les droits et les intérêts des héritiers de l'inventeur, auraient protégé ses appareils et empêché que n'importe qui puisse y accéder. Cette mesure, simple, efficace et justifiée, personne n'a voulu en prendre la responsabilité et ce laxisme pourrait être lourd de conséquences.

C'est maintenant qu'il faut se remettre au travail sur la découverte de Priore. Demain, il sera peut-être trop tard.

Au-delà des querelles scientifiques et des intérêts divers parfois douteux, au-delà des responsables ministériels qui ne savent par quel bout prendre ce dossier épineux (pour autant qu'ils en aient l'intention), un seul homme a maintenant le pouvoir de trancher.

Sans aucun risque de se compromettre ou de se ridiculiser (mais avec la certitude d'entrer dans l'Histoire si « ça marche »), il revient à cet homme d'ordonner qu'un appareil soit remis en état et que des scientifiques absolument impartiaux reproduisent l'une des expériences déjà réalisées, de façon à établir une fois de plus et une fois pour toutes l'action biologique du rayonnement Priore.

La preuve étant faite et opposable à tous publiquement, il restera alors à rattraper le temps perdu. *Le dossier Priore dépend donc désormais d'une décision qui doit être prise au plus haut niveau, impérativement. Cette responsabilité incombe en effet au chef de l'État et à lui seul.*

L'assumera-t-il ?